



## DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

# pour l'achat d'un broyeur de végétaux à usage domestique

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne vous soutient et vous accompagne dans la réduction de vos déchets. Pour favoriser la valorisation locale des déchets végétaux, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a instauré un dispositif d'aide à l'achat de broyeur à végétaux.

### MONTANT DE LA SUBVENTION

- 30 % du prix d'achat TTC (hors frais de livraison et de transport) d'un broyeur, dans la limite de 120 € par broyeur neuf acheté par foyer.
- 40 % du prix d'achat TTC (hors frais de livraison et de transport) d'un broyeur, dans la limite de 200 € par broyeur neuf acheté par un groupement de deux foyers ou plus.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre un particulier et résider sur le territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne,
- Avoir procédé à l'achat d'un broyeur après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, seul ou de manière groupée auprès d'un professionnel et qui répond aux exigences techniques minimales exigées par le syndicat,
- Fournir un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces demandées.

### CONTACT :

**Service Prévention**

01.60.44.46.04

prevention@smitom-nord77.fr

### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Le formulaire de demande de subvention complété
- Le questionnaire «gestion des déchets verts»
- La convention d'attribution de subvention signée portant la mention «lue et approuvée»
- La photocopie de la facture du broyeur avec la mention «acquittée» présentant la même adresse que le justificatif de domicile
- Les caractéristiques techniques de l'appareil
- Un justificatif de domicile du (des) demandeur(s). En cas d'achat groupé, pensez à fournir les différents justificatifs.
- RIB du (des) demandeur(s). En cas d'achat groupé, pensez à fournir les RIB de tous les concernés.

**Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement du budget annuel dédié à l'opération.**

Veuillez envoyer votre dossier à l'adresse suivante :

SMITOM du Nord Seine-et-Marne  
14 rue de la Croix Gillet  
77122 MONTHYON

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Cas n°1

ACHAT ISOLÉ

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email\* : .....

*\*mention obligatoire*

Cas n°2

ACHAT GROUPE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email\* : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email\* : .....

*\*mention obligatoire*

Agrafer une feuille en cas de co-acheteur(s) supplémentaires)

## CADRE RÉSERVÉ À LA COLLECTIVITÉ

**Date d'arrivée de la demande :**

.....

**Le dossier est-il complet ?**

oui  non

**Décision de la collectivité**

Accordé  Refusé

**Motif du refus :**

.....

.....

.....

## Cas n°1 ACHAT ISOLÉ

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans le formulaire. Le non respect de ces conditions pourra entraîner la demande de restitution de la somme versée.

**Date :**

**Signature précédée de la mention «lu et approuvé» :**

Autorise le SMITOM à me recontacter :

- afin de me proposer d'intégrer le réseau « référents compostage »,
- afin de m'informer des animations organisées par le Smitom en lien avec la gestion des déchets verts,
- afin de recueillir des informations nécessaires à l'établissement d'un bilan de l'opération.

## Cas n°2 ACHAT GROUPE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans le formulaire. Le non respect de ces conditions pourra entraîner la demande de restitution de la somme versée.

**Date :**

**Signatures précédées de la mention «lu et approuvé» :**

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans le formulaire. Le non respect de ces conditions pourra entraîner la demande de restitution de la somme versée.

**Date :**

**Signatures précédées de la mention «lu et approuvé» :**

Autorise le SMITOM à me recontacter :

- afin de m'informer des animations organisées par le SMITOM en lien avec la gestion des déchets verts.
- afin de recueillir des informations nécessaires à l'établissement d'un bilan de l'opération.

Autorise le SMITOM à me recontacter :

- afin de m'informer des animations organisées par le SMITOM en lien avec la gestion des déchets verts.
- afin de recueillir des informations nécessaires à l'établissement d'un bilan de l'opération.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans le formulaire. Le non respect de ces conditions pourra entraîner la demande de restitution de la somme versée.

**Date :**

**Signatures précédées de la mention «lu et approuvé» :**

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans le formulaire. Le non respect de ces conditions pourra entraîner la demande de restitution de la somme versée.

**Date :**

**Signatures précédées de la mention «lu et approuvé» :**

Autorise le SMITOM à me recontacter :

- afin de m'informer des animations organisées par le SMITOM en lien avec la gestion des déchets verts.
- afin de recueillir des informations nécessaires à l'établissement d'un bilan de l'opération.

Autorise le SMITOM à me recontacter :

- afin de m'informer des animations organisées par le SMITOM en lien avec la gestion des déchets verts.
- afin de recueillir des informations nécessaires à l'établissement d'un bilan de l'opération.

# QUESTIONNAIRE «Gestion des déchets verts»

Pour mieux connaître les motivations et l'impact sur les habitudes dans la gestion des déchets verts des bénéficiaires de l'aide à l'achat d'un broyeur à végétaux, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne vous remercie de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Chaque foyer participant s'engage à répondre à ce questionnaire.

NB : les critères d'attribution de la subvention sont indépendants des réponses fournies à ce questionnaire.

Pour tout achat groupé, merci de bien vouloir vous identifier :

Nom : .....

Prénom : .....

## Question n°1 LIEU DE RÉSIDENCE

Superficie du terrain de résidence : ..... m<sup>2</sup>

## Question n°2 QUE FAISIEZ-VOUS DE VOS DÉCHETS VERTS AVANT L'ACQUISITION DE VOTRE BROYEUR ?

- Déchèterie                       Brûlage                       Collecte des déchets verts  
 Collecte des ordures ménagères       Compostage                       Autre (précisez) : .....

## Question n°3 QUELLE QUANTITÉ DE DÉCHETS VERTS JETEZ-VOUS EN M<sup>3</sup> PAR AN ?

## Question n°4 QUELS TYPES DE DÉCHETS VERTS BROYEZ-VOUS ?

## Question n°5 DE QUELLE MANIÈRE UTILISEREZ-VOUS LE BROYAT ?

- Paillage                       Compostage                       Autre (précisez) :

## Question n°6 SERIEZ-VOUS D'ACCORD POUR DONNER VOTRE SURPLUS DE BROYAT ?

- Oui  
 Non

**Question n°7** SOUHAITERIEZ-VOUS DES FORMATIONS GRATUITES POUR VOUS ACCOMPAGNER ? SUR QUELS THEMES ?

- Entretien et réparation des broyeurs       L'utilisation du broyat       Autre (précisez) : .....

**Question n°8** INTÉGRER LE RÉSEAU «RÉFÉRENT COMPOSTAGE» DU SMITOM VOUS INTÉRESSERAIT-IL ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, acceptez-vous d'être recontacté(e) par les équipes du SMITOM ?

Oui

Non

**Quelles sont les missions d'un référent compostage ?**

- Informer et conseiller les habitants de votre quartier sur l'utilisation du broyat, les former et répondre à leurs questions sur le compostage
- Servir de relais d'information auprès des habitants,
- Participer au développement de la pratique du compostage, du broyage et du jardinage sans apport chimique

**Divers**

**AUTRES POINTS QUE VOUS SOUHAITERIEZ ABORDER, SUGGESTIONS DIVERSES...**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## CONVENTION

«Ayant pour objet l'attribution d'une subvention aux habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne pour l'achat d'un broyeur de végétaux à usage domestique»

Entre : Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne situé au 14 rue de la Croix Gillet 77122 MONTHYON, représenté par son Président Pascal Hiraux ci-après désigné le « SMITOM » d'une part,

Et :

M./Mme : .....

Domicilié(e) : .....

.....

M./Mme : .....

Domicilié(e) : .....

.....

M./Mme : .....

Domicilié(e) : .....

.....

M./Mme : .....

Domicilié(e) : .....

.....

ci-après désigné « le(s) bénéficiaire(s) » d'autre part,

**Préambule :** Afin de limiter les apports de végétaux traités par le service public et de favoriser l'usage de broyeurs de végétaux pour tous les administrés du territoire, le SMITOM instaure pour l'année 2021 (et suivantes) un dispositif d'aide à l'achat. Ce dispositif s'adresse exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire du SMITOM (professionnels non concernés). Une seule subvention sera accordée dans la limite d'une demande par foyer ou groupement de foyer. Ce projet s'inscrit dans la poursuite du plan de prévention sur la réduction des déchets mené par le syndicat.

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations du SMITOM et du/des bénéficiaire(s), liés à l'attribution d'une subvention ainsi que ses conditions d'octroi pour l'achat d'un seul broyeur de végétaux à usage privé, telles que prévues dans la délibération n°46/2024 du comité syndical du SMITOM du Nord Seine-et-Marne en date du 24 septembre 2024.

### ARTICLE 2 : MODÈLES DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX CONCERNÉS.

Les broyeurs concernés par ce dispositif sont :

- Des broyeurs électriques ou thermiques homologués et achetés chez des professionnels dont la puissance minimum est de 2 500 W ;
- Des broyeurs pour feuilles et branchages durs ;
- Diamètre minimal des branches pour le broyeur : 35 mm.

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU/DES BÉNÉFICIAIRE(S).

Le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention à l'achat par foyer,
- Compléter tous les renseignements dans le dossier de demande,
- Conserver et valoriser le broyat obtenu et à **ne pas l'emmener en déchèterie** (le broyat peut être utilisé en paillage ou pour le compostage),
- Mettre en œuvre les meilleures conditions d'utilisation et de rangement du matériel pour le conserver,
- Fournir un retour d'expérience au SMITOM du Nord Seine-et-Marne si celui-ci en fait la demande, en acceptant l'utilisation de ces éléments aux fins de communication par le SMITOM,
- Ne pas revendre ou céder ledit broyeur pendant une période de cinq ans, sous peine de devoir restituer la subvention perçue ; la revente ou encore la fausse déclaration pouvant être considérées comme détournement de subvention (voir article 6).

**ARTICLE 4 : CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION.**

Dès le 27 mars 2021, l'instruction des dossiers se fera sous trois mois (après réception au SMITOM du Nord Seine-et-Marne). Un courrier notifiera l'attribution ou non de la subvention au(x) demandeur(s).

Le SMITOM procédera au versement de la subvention au(x) bénéficiaire(s) selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif sur le(s)compte(s) bancaire(s) désigné(s) par le(s) bénéficiaire(s).

La subvention ne sera accordée qu'une seule fois par foyer. L'achat du matériel devra être réalisé par un ou plusieurs habitant(s) du territoire du SMITOM (justificatifs de domicile distincts en cas d'achat mutualisé).

Les dossiers complets de demandes seront traités par ordre d'arrivée. Une fois le budget annuel utilisé, toutes les demandes restantes seront caduques.

Le bénéficiaire disposera d'un délai de 2 mois pour compléter son dossier une fois les pièces manquantes détaillées par le SMITOM A date d'achat du broyeur doit être inférieure à 1 an (date de la facture faisant foi)

**ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DU SMITOM.**

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne en vertu de la délibération n°46/2024 du comité syndical du SMITOM en date du 24 septembre 2024, après respect du/des bénéficiaire(s) des obligations fixées à l'article 5, verse au(x) bénéficiaire(s) une subvention fixée, en fonction du nombre de bénéficiaire(s). Le montant de la subvention accordée est fixé à :

- 30% du prix d'achat TTC (hors frais de transport et de livraison) d'un broyeur, dans la limite de 120 € par broyeur neuf acheté par un foyer,
- 40% du prix d'achat TTC (hors frais de transport et de livraison) d'un broyeur, dans la limite de 200 € par broyeur neuf acheté par un groupement de deux foyers ou plus. Cette somme sera répartie en part égale entre tous les acheteurs.

La subvention est versée sous réserve des crédits disponibles. Le budget alloué à cette opération est plafonné annuellement.

**ARTICLE 6 : SANCTION EN CAS DE DÉTOURNEMENT DE LA SUBVENTION.**

Le détournement de subvention, notamment en cas de revente ou de fausse déclaration sur le(s) bénéficiaire(s), est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues à l'article 314-1 du code pénal : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. » « L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende ».

Le SMITOM pourra faire des contrôles du respect des engagements du(des) bénéficiaire(s).

**ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ.**

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents corporels ou matériels pouvant subvenir lors de l'utilisation de ce matériel et lors de son transport.

**ARTICLES 8 : ÉCHANGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE.**

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne se réserve le droit, dans le cadre du respect de la réglementation générale sur la protection des données, de contacter le(s) bénéficiaire(s) qui auront donné préalablement leur accord, afin d'établir un bilan de l'opération diffusable à ses administrés, aux élus et à la presse ou pour intégrer le réseau « référents compostage », ou encore de les informer des animations organisées par le Smitom en lien avec la gestion des déchets verts.

**ARTICLE 9 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de la demande de subvention et à des fins statistiques. Les destinataires des données sont les agents du syndicat instruisant les demandes de subventions et en charge de l'exploitation de ces données. Aucune information ne sera communiquée à des tiers ni utilisée à des fins personnelles.

Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au syndicat 14, rue de la Croix Gillet 77122 Monthyon.

A ..... le .....
Nom et prénom : .....
Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

A ..... le .....
Nom et prénom : .....
Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

A ..... le .....
Nom et prénom : .....
Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

A ..... le .....
Nom et prénom : .....
Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »